

**REGLEMENT DU BELGIAN CIRCUIT
2025****Table des matières**

Article 1	Généralités	2
Article 2	Catégories	2
Article 3	Calendrier	2
Article 4	Inscriptions	3
Article 5	Tirage au sort - publication	4
Article 6	WO	4
Article 7	Arbitrage	4
Article 8	Balles.....	5
Article 9	Terrains intérieurs.....	5
Article 10	Formalités légales	5
Article 11	Points circuit.....	5
Article 12	Tour final	5
Article 13	Prize-money par tournoi	6
Article 14	Prize-money du classement final.....	7
Article 15	Prize-money du tour final	7
Article 16	Garantie financière pour les tournois 4 et 5 étoiles	7
Article 17	Annulation d'un tournoi.....	8

Note :

- ✓ Le terme « joueur » s'applique aux personnes des deux sexes.
- ✓ La notion de « vacances scolaires » fait référence à celles de la fédération Wallonie-Bruxelles.
- ✓ Les règles applicables à toutes les compétitions TWB et à tous les tournois TWB sont en vigueur.
- ✓ Les règles décrites ci-après sont des précisions spécifiques pour les tournois de simples **Messieurs 1 et Dames 1**.

Article 1 Généralités

Le « Belgian Circuit » est un circuit de plusieurs tournois, accessibles à certains joueurs (voir tableau à l'article 2) qui sont en ordre d'affiliation auprès de TWB et de TV.

Ce circuit est organisé suivant les règlements de Tennis Belgium, de TWB et de TV.

Toutes les plaintes concernant cette compétition doivent être envoyées au siège social de la Ligue où le joueur est affilié, au plus tard une semaine après la fin du dernier tournoi de la saison en cours.

Article 2 Catégories

Pour chaque tournoi, les clubs choisissent parmi les catégories suivantes, celles qu'ils souhaitent organiser :

Catégorie	Classements
Dames 1	A partir de 90 points
Messieurs 1	A partir de 95 points

N.B. : le nombre d'étoiles d'un tournoi est déterminé par le prize-money : cf. article 13.

Rappel : un joueur bénéficiant d'un « voucher » ou d'un « passeport » approprié peut s'inscrire dans les catégories ci-dessus.

Pour plus d'explications sur les vouchers et les passeports, consulter le document Règles applicables à tous les tournois TWB.

Article 3 Calendrier

Un club peut organiser des catégories du « Belgian Circuit » deux fois par saison, à raison d'une fois par période.

La 1^{ère} période s'étend du début des vacances scolaires d'automne jusqu'à la fin des vacances scolaires de printemps.

La 2^{ème} période s'étend du début des vacances scolaires de printemps à la fin septembre.

Remarque :

- ✓ Le club qui organise un tournoi pendant les congés scolaires de printemps décide librement de la période à laquelle il rattache ce tournoi.
- ✓ Lors des congés scolaires d'automne, le club intéressé par un tournoi supplémentaire, peut en faire la demande à la Ligue dont il dépend.

Lors d'une demande de tournoi, le club doit déterminer les catégories qu'il souhaite organiser et spécifier le nombre d'étoiles en Dames et Messieurs.

Aucune modification ne peut être apportée après la date de clôture des inscriptions de la période concernée.

Tennis Belgium gère le calendrier des tournois 5 étoiles.

Pour les autres catégories, chaque région gère le calendrier des tournois de ses clubs.

Le calendrier doit respecter les normes suivantes :

Catégories	Nombre de tournois par région par « semaine calendrier »	Répartition par « semaine calendrier »
D1 (5*)	Max. 2	Max. 1 pour la Belgique
D1 (1* à 4*)		Max. 2 par région
M1 (5*)	Max. 3	Max. 1 pour la Belgique
M1 (1* à 4*)		Max. 3 par région

Le calendrier est établi en tenant compte des critères suivants :

- ✓ Pour les clubs qui ont organisé un tournoi la saison précédente, priorité pour la même semaine I.S.O.

N.B. : un club qui a annulé un tournoi la saison précédente après la publication du calendrier perd toute priorité l'année suivante sur ce tournoi.

- ✓ Pour les nouvelles demandes de tournoi, en cas de demande supérieure au nombre de tournois possibles, priorité au club avec le nombre d'étoiles le plus élevé.

N.B. : à égalité d'étoiles, un tirage au sort désigne les clubs acceptés.

Article 4 Inscriptions

Lors de chaque tournoi, le juge-arbitre détermine le nombre d'inscrits qu'il peut accepter. Cette information doit être visible dans le programme d'inscription aux tournois.

Lorsqu'un joueur s'inscrit à un nombre supérieur autorisé de catégories et/ou de compétitions (cf. le règlement applicable à toutes les compétitions individuelles, article 4), outre les sanctions déjà prévues (WO dans tous les tournois de la semaine calendrier concernée et 5 points de conduite par « semaine compétition »), il perd les éventuels points/circuit obtenus cette semaine-là en Belgian Circuit et éventuellement ceux des autres circuits belges (Critérium, Belgian Junior Circuit, etc.).

Inscription à des tournois internationaux

Rappel :

- ✓ Par « semaine calendrier », un joueur ne peut s'inscrire qu'à un seul tournoi international.
- ✓ Dans le cadre des règlements belges (TWB et TV), par « semaine calendrier », ces tournois internationaux s'additionnent aux nombres de catégories et tournois belges.

Particularités :

1. Dans le cadre d'une participation à un tournoi international (A.T.P., W.T.A., I.T.F. ou Tennis Europe) : les matches de qualifications de ce type de tournois font partie de la « semaine compétition » prévue pour son tableau final.

2. Dans le cadre d'une participation à un tournoi international I.T.F. 15000 \$ ou + :
- Les matches de qualifications de ce type de tournoi font partie de la « semaine compétition » durant laquelle se déroulent ses qualifications. En conséquence, un joueur ne peut s'inscrire qu'à un tournoi du Belgian Circuit la « semaine calendrier » où il joue des matches de qualifications de ce type de tournoi.
 - En cas de qualification pour le tableau final, et afin de ne pas participer à plus de deux compétitions la même « semaine compétition », un joueur doit prendre les mesures nécessaires afin de respecter ce point de règlement.

Dès qu'une infraction à cet article du règlement est constatée, il y a application immédiate du règlement tel que décrit au 2ème alinéa de cet article.

Cependant, les infractions déclarées les jours fériés et entre le vendredi 12h et le premier jour ouvrable suivant sont traitées le premier jour ouvrable suivant.

Dans ce cas de figure, les sanctions s'appliquent au match le plus récent (dernier match joué) de chaque tournoi concerné.

Article 5 Tirage au sort - publication

Les tableaux doivent être tirés au sort au plus tard le lendemain de la date officielle de clôture des inscriptions.

Ils doivent être publiés ce jour-là pour minuit au plus tard via le site de la Ligue dont le tournoi dépend.

Les tableaux avec les résultats actualisés des matches joués doivent être publiés au minimum une fois par jour pendant toute la durée d'un tournoi.

Article 6 WO

Sauf en cas de sélection pour une compétition de Tennis Belgium, lors d'une même semaine calendrier, un joueur qui déclare ou est déclaré WO dans un tournoi ne marque aucun point au classement général du Circuit, dans tous les tournois auxquels il a participé la semaine calendrier en question.

Dans un tournoi :

- ✓ Un joueur qui est déclaré WO non excusé ne reçoit pas son éventuel prize-money.
- ✓ Un joueur qui est déclaré WO excusé reçoit le prize-money du stade de la compétition qu'il a atteint, à condition qu'il ait gagné au moins un match (même par WO).
- ✓ Un joueur disqualifié ne reçoit pas son éventuel prize-money.

Lors de la participation la même « semaine calendrier » à un autre tournoi, ces mesures n'ont pas d'incidence dans ce tournoi, sauf si le joueur se retrouve là aussi dans une des 3 situations décrites ci-dessus.

Article 7 Arbitrage

Tous les matches du tableau final doivent être arbitrés à partir des :

- ✓ Demi-finales pour les tournois 1 étoile Dames et Messieurs
- ✓ Quarts de finale pour les tournois 2 étoiles et plus, Dames et Messieurs

Article 8 Balles

Chaque club fournit des balles neuves homologuées par l'ITF pour les matches suivants :

- ✓ à partir des demi-finales pour les tournois 1 étoile Dames et Messieurs
- ✓ à partir des quarts de finale pour les tournois 2 étoiles et plus, Dames et Messieurs

Dans les éventuels troisièmes sets de ces matches, des balles neuves doivent être fournies.

Article 9 Terrains intérieurs

Le juge-arbitre peut prévoir l'utilisation de terrains intérieurs dans son règlement de tournoi.

Article 10 Formalités légales

Le club doit assumer administrativement et financièrement toutes les formalités légales.

Article 11 Points Circuit

Lors de chaque tournoi, des « points Circuit » sont attribués selon la répartition suivante :

Dames et Messieurs	1 étoile	2 étoiles	3 étoiles	4 étoiles	5 étoiles
Vainqueur	10 points	20 points	30 points	40 points	50 points
Finaliste	6 points	12 points	18 points	24 points	30 points
1/2 Finaliste	4 points	8 points	12 points	16 points	20 points
1/4 Finaliste	2 points	4 points	6 points	8 points	10 points
1/8 Finaliste			3 points	4 points	5 points

Pour gagner des « points Circuit », un joueur doit avoir gagné au minimum un match (même par WO).

Une même « semaine calendrier », un joueur peut marquer des « points Circuit » dans tous les tournois auxquels il participe, (sauf en cas de WO, voir article 6).

Article 12 Tour final

Tant en Dames 1 qu'en Messieurs 1, à l'issue de tous les tournois d'une saison, sur base des 8 meilleurs résultats de chaque joueur, les 8 premiers joueurs du classement final sont qualifiés pour y participer.

Au cas où des joueurs sont ex aequo, les critères suivants sont d'application :

- ✓ Le joueur ayant obtenu les « points Circuit » les plus élevés au cours d'un des tournois est désigné comme le qualifié.
- ✓ En cas de nouvel ex aequo, le joueur ayant obtenu le plus souvent les « points Circuit » les plus élevés est désigné comme le qualifié.
- ✓ En cas de nouvel ex aequo, le joueur ayant obtenu les deuxièmes « points Circuit » les plus élevés au cours d'un des tournois est désigné comme le qualifié.
- ✓ En cas de nouvel ex aequo, le joueur ayant obtenu le plus souvent, les deuxièmes « points Circuit » les plus élevés est désigné comme le qualifié et ainsi de suite.

- ✓ En cas de nouvel ex aequo, le joueur ayant obtenu le plus grand nombre de victoires sur l'ensemble des tournois du Belgian Circuit est désigné comme le qualifié.
- ✓ En cas de nouvel ex aequo, le joueur ayant obtenu le plus grand nombre de finales sur l'ensemble des tournois du Belgian Circuit est désigné comme le qualifié et ainsi de suite.
- ✓ En cas de nouvel ex aequo, c'est le joueur avec le classement fédéral le plus élevé lors du dernier calcul de classement qui est qualifié. A classement fédéral identique, c'est le joueur avec les points du calcul de classement les plus élevés qui est qualifié.

Un joueur qui ne peut pas participer au tour final est remplacé par le joueur positionné au classement final juste après le dernier qualifié pour le tour final.

Dans chaque catégorie, le tirage au sort est établi de la façon suivante :

- ✓ Le joueur dont le classement fédéral est le plus élevé est désigné 1^{ère} tête de série.
- ✓ Le joueur dont le classement fédéral est le 2^{ème} plus élevé est désigné 2^{ème} tête de série.
- ✓ La position dans le tableau des autres joueurs est tirée au sort.

Article 13 Prize-money par tournoi

Dès la fin des matches, les clubs paient aux joueurs leur prize-money, à condition qu'ils aient gagné au moins un match ; une victoire par WO est considérée comme un match gagné.

Lors de chaque tournoi, la répartition du prize-money est la suivante :

Dames et Messieurs	1 étoile	2 étoiles	3 étoiles	4 étoiles	5 étoiles
Vainqueur	200 €	400 €	700 €	900 €	min. 1.100 €
Finaliste	150 €	300 €	500 €	650 €	min. 850 €
1/2 Finaliste	100 €	200 €	300 €	400 €	min. 500 €
1/4 Finaliste		100 €	150 €	200 €	min. 250 €
1/8 Finaliste					min. 100 €
TOTAL	550 €	1.500 €	2.400 €	3.150 €	Min. 4.750 €

En complément des montants ci-dessus, les clubs payent à la Ligue à laquelle ils sont affiliés, une taxe supplémentaire de 5% sur les prize-money des catégories organisées.

Il est strictement interdit de distribuer aux joueurs un prize-money (ou toute autre valorisation de quelque nature que ce soit) supérieur à celui prévu, sauf pour les tournois 5 étoiles, où la limite supérieure est laissée à la décision de chaque club.

En cas de non-respect :

- ✓ Le club est taxé d'un supplément de 5% sur le prize-money qu'il a annoncé.
- ✓ Le club ne peut pas organiser de tournoi du Belgian Circuit l'année suivante sauf s'il propose un tournoi avec un nombre supérieur d'étoiles (ou un prize-money supérieur s'il s'agit d'un tournoi 5 étoiles).

Remarques :

- ✓ Le joueur qui estime ne pas avoir reçu le prize-money qu'il mérite doit adresser une réclamation écrite à la Ligue où il est affilié, au plus tard sept jours après la date officielle de la fin du tournoi concerné.
- ✓ Sa réclamation est examinée par la commission nationale des compétitions de Tennis Belgium.

Article 14 Prize-money du classement final

A l'issue de tous les tournois d'une saison, la taxe supplémentaire de 5% (voir article 13) est redistribuée entre les 16 joueurs les mieux classés au classement final en Dames 1 et en Messieurs 1, selon la répartition suivante :

1er	1.500 €	9ème	400 €
2ème	1.250 €	10ème	400 €
3ème	1.000 €	11ème	300 €
4ème	750 €	12ème	300 €
5ème	600 €	13ème	200 €
6ème	500 €	14ème	200 €
7ème	400 €	15ème	100 €
8ème	400 €	16ème	100 €

Article 15 Prize-money du tour final

Le prize-money est réparti de la façon suivante :

	Dames et Messieurs
Vainqueur	600 €
Finaliste	400 €
1/2 finalistes	300 €
1/4 de finalistes	200 €

Article 16 Garantie financière pour les tournois 4 et 5 étoiles

Un mois avant le début de leur tournoi, les clubs concernés doivent faire parvenir à la Ligue dont ils dépendent :

- ✓ soit une garantie bancaire pour le montant total du prize-money ; cette garantie doit être valable jusqu'à quinze jours après la date officielle de la fin de son tournoi
- ✓ soit le montant du prize-money en espèces

En cas de non-respect de cet article, les tournois concernés peuvent être annulés.

Si la garantie a été versée en espèces, elle est remboursée au club quinze jours après la date officielle de la fin de son tournoi, à condition qu'aucun joueur n'ait déposé une réclamation.

En cas de réclamation, la garantie éventuellement diminuée des prize-money à payer aux joueurs est remboursée au club trente jours après la date officielle de la fin de son tournoi.

Article 17 Annulation d'un tournoi

Lorsqu'un club annule un tournoi, les mesures suivantes sont d'application :

- ✓ Si le club se retire dans les trente jours avant la date officielle du début du tournoi : amende équivalente à 20% du prize-money
- ✓ Si le club se retire plus de trente jours avant la date officielle du début de son tournoi : amende équivalente à 10% du prize-money

Nb : les règles de cet article s'ajoutent à celles décrites à la rubrique 'Particularité' du document 'Règles applicables à tous les tournois TWB'.